



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES CHEVAUX DE DRESSAGE

Objectif

Le programme de développement des jeunes chevaux de dressage de Canada Équestre (CE) (pour chevaux de 4, 5, 6 et 7 ans) promeut et encourage le développement adéquat de jeunes chevaux selon l'échelle d'entraînement; favorise le repérage de sujets talentueux; encourage les propriétaires à entraîner leurs chevaux avec des athlètes du Canada et prépare les chevaux en vue d'une fructueuse carrière à l'international.

Avantages du programme

- Admissibilité au programme de soutien de l'entretien des chevaux de CE. Le programme de soutien de l'entretien des chevaux permet à la ou au propriétaire ou à la personne qui a engagé des frais d'entretien pour le cheval de se voir délivrer un reçu fiscal pour don correspondant aux sommes déboursées. Au maximum quatre (4) reçus fiscaux seront offerts aux chevaux inscrits au programme de développement chaque année. Un reçu fiscal sera délivré par groupe d'âge pour le cheval au sommet du classement des résultats de son groupe.
- **Remarque** : Conformément à la politique de tarification de CE, la soumission et le traitement des réclamations pour l'entretien des chevaux sont soumis à des frais de service pour chaque dossier (voir le barème des frais de CE).
- Reconnaissance au classement national.

Critères d'admissibilité

- Les chevaux de 4, 5, 6 et 7 ans sont admissibles au programme.
- La ou le propriétaire et la cavalière ou le cavalier d'un cheval inscrit au programme doivent être Canadiennes ou Canadiens et doivent détenir une licence sportive en vigueur de CE avec le dressage comme discipline principale. Il est possible de se la procurer sur le site Web equestrian.ca/fr/compete/athlete-services/sport-licences.
- Une demande doit être remplie et soumise au département de dressage de CE pour chaque cheval en cliquant sur ce [lien](#).
- Il faut remplir une nouvelle demande d'admission au programme chaque année. Les demandes doivent être reçues avant le **1^{er} janvier** de chaque année. Les modifications à apporter au formulaire de demande doivent être communiquées au département de dressage de CE dès qu'elles sont confirmées. Il faut notamment rapporter tout changement de cavalier ou de propriétaire.
 - Exception : Dans l'éventualité où un cheval a été acheté ou acquis après la date limite du 1er janvier, veuillez remplir et soumettre la demande dès que possible.



Niveau de compétition

- **Chevaux de 4 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 4 ans ou une reprise nationale équivalente du niveau Entraînement.
- **Chevaux de 5 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 5 ans ou une reprise nationale équivalente du Deuxième niveau.
- **Chevaux de 6 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 6 ans ou une reprise nationale équivalente du Troisième niveau.
- **Chevaux de 7 ans** – Une reprise FEI pour chevaux de 7 ans/ Prix Saint-Georges (relève), Prix Saint-Georges FEI ou une reprise nationale équivalente du Quatrième niveau.

Exigences pour le maintien du statut

- Il est attendu des chevaux inscrits au programme qu'ils progressent dans leur entraînement et qu'ils atteignent les normes de performance minimales aux concours Or de CE, aux concours nationaux étrangers ou aux concours CDI tout au long de la saison.

Exigences minimales en matière de résultats

- L'obtention de deux notes de 68 % ou plus dans des concours Or de CE, des concours nationaux étrangers ou des concours CDI est requise pour figurer au classement.
- Un cheval qui n'atteint pas les normes de performance minimales n'a pas droit aux avantages du programme.

Classement national

- Les chevaux inscrits au programme seront classés selon leurs résultats aux concours Or de CE, aux concours nationaux étrangers et aux concours CDI tout au long de la saison.
- Afin d'être admissibles au classement, les chevaux doivent obtenir pendant l'année en cours au moins deux résultats de 68 % ou plus à des concours Or de CE, à des concours nationaux étrangers ou à des concours CDI. Les résultats obtenus en CDI seront bonifiés de 1 % aux fins du classement. Le classement est fondé sur la moyenne des deux plus hautes notes obtenues.
- Pour les reprises jugées par un jury, la note globale doit être soumise pour le classement.
- Les notes destinées au classement doivent être soumises au département de dressage de CE au moyen de ce [formulaire](#). Les dernières notes et les résultats mis à jour doivent donc être transmis à CE au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours. La liste en date du **1^{er} décembre** servira à déterminer les chevaux admissibles au programme de soutien de l'entretien des chevaux.